

Après 10 ans, avoir demandé
et reçu le procès-verbal de
mon accident de voiture. J'ai
pu enfin lire ce que le
conducteur, qui m'a percuté,
a déclaré aux gendarmes.
J'ai pu aussi regarder le
croquis de l'accident. Cela
m'a apporté des
éclaircissements et un
certain apaisement.